



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO  
« FORMULAIRE TYPE ENTREPRISES DE DEMANDE D'UN ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO COPROPRIÉTÉS PERFORMANCE GLOBALE – MÉTROPOLE »

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2022

**Copropriété**

Adresse de réalisation des travaux :

N° Voie

Code postal Ville

Nombre de logements participant au prêt \*

**Ne pas remplir : se calcule automatiquement avec les informations renseignées dans les tableaux suivants**

Coût total éligible revenant à l'ensemble de la copropriété =	TTC
Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt * =	TTC
Plafond de l'éco-prêt à taux zéro =	50 000 € TTC

\* À remplir par le syndic

**Synthèse étude thermique à remplir par le prestataire ayant réalisé le calcul**

En signant le présent document, le prestataire certifie sur l'honneur que l'étude thermique ou l'audit énergétique a été réalisé conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 30 mars 2009 modifié. Le prestataire certifie qu'il remplit les critères de qualification exigés par le décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 modifié lui permettant de réaliser le calcul.

Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire :	<b>C<sub>initial</sub> =</b>	kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie : primaire	<b>C =</b>	kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire
Gain énergétique exprimé en % :	<b>G =</b>	en %
Coût total de la prestation revenant à l'ensemble de la copropriété		TTC
Coût total de la prestation revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt *		TTC

\* À remplir par le syndic

**Identité prestataire**

Nom du prestataire :

N° SIRET :

Fait à : le Signature



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO  
« FORMULAIRE TYPE ENTREPRISES DE DEMANDE D'UN ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO INDIVIDUEL PERFORMANCE GLOBALE – MÉTROPOLE »

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2022

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique ou de l'audit énergétique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique ou de l'audit thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle dispose du signe de qualité RGE pour les travaux qu'elle réalise. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant non justifié des travaux.

### Caractéristiques des travaux

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible pour l'ensemble de la copropriété	TTC
---	-----

Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt *	TTC
--	-----

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible pour l'ensemble de la copropriété	TTC
---	-----

Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt *	TTC
--	-----

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible pour l'ensemble de la copropriété	TTC
---	-----

Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt *	TTC
--	-----

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Nature des travaux réalisés :

Coût total éligible pour l'ensemble de la copropriété	TTC
---	-----

Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt *	TTC
--	-----

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

\* À remplir par le syndic